



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Les essentiels du CGAAER 2022



Le CGAAER

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) participe, sous l'autorité du ministre en charge de l'agriculture, qui le préside, à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère.

Le CGAAER assiste le ministre dans la conception d'ensemble des politiques et stratégies qu'il porte et lui fournit les éléments de prospective et de réflexion nécessaires. Il réalise, à sa demande, des missions de conseil, d'expertise, de médiation et de coopération internationale. Il assiste également le ministre dans la gestion des crises.

Composé, en 2022, d'ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, d'inspecteurs généraux de l'agriculture et d'inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire, le CGAAER est structuré en sept sections :

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux



Président
Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté
alimentaire



Vice-président
Alain MOULINIER

Secrétaire générale

Édith VIDAL



Présidents de section

1^{ère} section

Mission d'inspection
générale et d'audit
Jean-Louis BUËR



2^{ème} section

Économie agricole
et agroalimentaire
Jean-Louis BARJOL



3^{ème} section

Alimentation et santé
François GERSTER



4^{ème} section

Forêts, ressources
naturelles et territoires
Emmanuelle
BOUR-POITRINAL



5^{ème} section

Formation, recherche,
et métiers
Philippe SCHNÄBELE



6^{ème} section

Gestion publique
et réforme de l'État
Éric TISON



7^{ème} section

International,
prospective, évaluation
et société
Jean-Luc ANGOT



Les faits marquants de l'année 2022

En 2022, comme lors des années précédentes, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a conjugué l'exécution du programme de travail prévisionnel avec les travaux et missions d'urgence liés aux événements marquants de l'actualité de l'année.

Aléas climatiques, risques d'incendie, concrétisés par des événements dramatiques touchant les territoires, l'agriculture et la forêt ont marqué l'année et mobilisé le CGAAER sur des missions d'urgence mais aussi d'expertise à vision prospective.

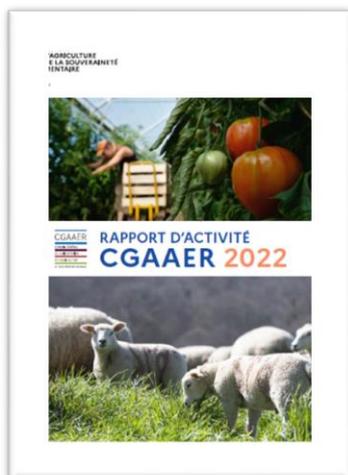
Peu après l'offensive russe en Ukraine, le CGAAER a été saisi par le ministre en charge de l'agriculture pour coordonner la task force ministérielle chargée de l'élaboration du volet agricole et agroalimentaire du plan de résilience économique et social (PRES-AA) annoncé par le Premier ministre, et veiller à la déclinaison concrète des actions.

Les missions d'audit et de conseil ont parallèlement continué à nourrir l'activité du CGAAER, y compris à l'international.

Ainsi, inscrivant ses travaux dans l'approche « Une seule santé », le CGAAER a contribué, avec cinq autres services d'inspection générale ou de conseil de l'État, à l'évaluation et à l'actualisation de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance.

L'activité internationale du CGAAER, que traduit son implication dans de nombreux jumelages européens avec des pays partenaires, s'est distinguée en 2022 par la clôture du jumelage européen conduit par la France avec l'Algérie dans le domaine forestier.

L'année 2022 se distingue aussi par la publication de textes réglementaires déclinant la réforme de la haute fonction publique dans son volet relatif aux services d'inspection générale, au titre desquels s'inscrit le CGAAER, pour une application effective au 1^{er} janvier 2023.



En 2022, le CGAAER a reçu 240 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont assuré également des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration d'établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.

L'activité au titre de son programme de travail et les missions d'urgence confiées en cours d'année ont débouché sur la production de 165 rapports, dont des rapports de présidences de jury exercées pour le compte de l'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère.

Régulièrement saisi de missions interministérielles, le CGAAER travaille en étroite collaboration avec les conseils généraux et inspections générales d'autres ministères.

L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation annuelle validée par le ministre.

Elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité : appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, crises de marché, crises sanitaires, politique internationale...

Le CGAAER produit un rapport annuel d'activité et publie une lettre d'information mensuelle : La Lettre du CGAAER.

[Rapport annuel d'activité 2022](#)

Faire face aux épisodes de grêle

En mai et juin 2022, de violents épisodes de grêle ont touché de plein fouet les exploitations agricoles d'un grand nombre de départements, occasionnant des dégâts importants aux cultures, aux bâtiments et aux matériels.



La protection par filets anti-grêle

Afin de disposer rapidement d'un état des lieux consolidé de la situation et de propositions de réponses de court et moyen termes adaptées, le ministre a confié au CGAAER une mission « flash » spécifique. En étroite relation avec les préfets et les services déconcentrés de l'État, les quatre missionnés se sont rendus sur le terrain dès le 28 juin. Ils ont visité une trentaine d'exploitations de tous profils et rencontré de nombreux responsables professionnels et élus dans 14 départements parmi les plus touchés. Au total, plus de 300 acteurs, y compris du secteur de l'assurance, ont été contactés.

Dans ce contexte, les missionnés se sont attachés à formuler des recommandations directement opérationnelles en mobilisant et fédérant tous les acteurs concernés aux plans local, régional et national. Elles ont contribué à ce que les dossiers soient traités sous les meilleurs délais et à ce que les indemnités, de l'ordre de 30 millions d'euros, soient versées en quelques mois. Le rapport a nourri les réflexions ministérielles sur le régime d'assurance récolte et sur les dispositifs d'aides à l'investissement contre les aléas climatiques mis en place en 2022 et 2023.

Prévoir et prévenir le risque d'incendie de forêt

Si, jusqu'à présent, un tiers de la forêt métropolitaine était concerné par le risque d'incendies, il est aujourd'hui certain que celui-ci va s'étendre.

Face à des perspectives de plus en plus préoccupantes, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et les ministres en charge de la Transition écologique et de l'Intérieur ont confié au CGAAER, à l'IGEDD et à l'IGA des travaux exploratoires relatifs à l'extension des zones à risque d'incendies de forêt et d'autres végétations à échéance du milieu et fin de siècle, dans le contexte du changement climatique et aux politiques de prévention contre les incendies de forêts et d'autres végétations, leur articulation avec les autres politiques publiques et l'efficacité des outils.



Vue d'une forêt incendiée dans les Landes

Avec une vision prospective, la mission aborde de manière globale l'ensemble de la chaîne du risque, depuis la prévention, la prévision (équipements DFCL de préparation à la lutte) jusqu'à la lutte proprement dite. Elle s'intéresse notamment :

- à l'acculturation au risque ;
- aux réponses que peuvent apporter les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans la prévention du risque incendie ;
- aux actions de débroussaillage et à la levée des blocages dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage ([OLD](#)) ;
- à la mise en cohérence des réglementations sur le terrain ;
- à la surveillance des zones sensibles et à l'exercice des polices pénale et administrative ;
- à la gouvernance du dispositif de prévention, prévision et lutte.

Un second volet d'exploration, courant 2023, portera sur les politiques de moyen et long termes.

Construire le volet agricole et agroalimentaire du plan de résilience élaboré suite à l'offensive russe en Ukraine

Quelques jours après le déclenchement de l'offensive russe en Ukraine, le ministre de l'agriculture a chargé une task force de travailler sur les conséquences de cette guerre sur l'économie des filières agricoles et agroalimentaires (AA). Coordonnée par un membre du CGAAER, cette task force est constituée de représentants des Directions du ministère et de FranceAgriMer, en relation avec le cabinet du ministre. Elle a dans un premier temps contribué à l'élaboration du volet AA du plan de résilience économique et sociale (PRES) annoncé par le Premier ministre le 16 mars 2022, avant d'en décliner concrètement les actions.

Cinq groupes de mesures, de court, moyen ou plus long terme, constituent la feuille de route du PRES-AA :

- Des aides pour les exploitants et entreprises confrontés au renchérissement des matières premières et autres intrants.
- Le suivi de l'inflation et sa répercussion de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur.
- La préparation à d'éventuels délestages et rationnements de gaz et d'électricité.
- L'assistance à l'Ukraine, en relation avec le Centre de crise et de secours du MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).
- La reconquête de souveraineté dans quatre domaines stratégiques : fruits et légumes, protéines végétales, engrais azotés, énergies renouvelables.



Production de céréales

Réussir le jumelage européen sur la forêt avec l'Algérie

Conduit par la France, en partenariat avec l'Italie et la Suède, ce jumelage européen, s'est déroulé entre 2020 et 2022, avec cinq mois de suspension en raison de la situation sanitaire, avec un budget de 1 370 M€.

Son objet, l'« Appui à la Direction générale des forêts (DGF) pour la mise en œuvre de la stratégie forestière à horizon 2035 », couvre l'ensemble du champ de la politique forestière, sur un espace de 10 millions d'ha de l'Atlas au Sahara, pour une administration forestière de 10 000 agents incluant établissements de recherche et de formation, réserves naturelles et parcs nationaux, entreprises filiales et bureaux d'études.



Travaux de stabilisation des sols sur le bassin versant dans le Kef Eddir. © Geneviève Rey

Les travaux ont porté sur quatre volets : filières de valorisation, organisation, formation et compétences, relations internationales. Ils ont conduit à de nombreuses productions : projet de circuit de randonnée écotouristique, cahier des charges d'inventaire forestier, textes législatifs et réglementaires, organisation territoriale cible, processus d'alerte réseaux, stratégie et plan pluriannuel d'amélioration des compétences, matrice de suivi-évaluation des engagements internationaux...

Le séminaire de clôture, tenu le 28 octobre 2022 à Alger, a réuni plus de 150 personnes et confirmé plusieurs axes de collaborations futures. Certaines pistes sont en voie de concrétisation dans le cadre de la feuille de route du Comité mixte algéro-français réuni le 26 janvier 2023 à Alger.

Au-delà de ses résultats concrets, ce jumelage a permis d'établir des liens professionnels et amicaux avec les collègues forestiers algériens et de cultiver des relations de confiance entre partenaires européens. Il ouvre la voie à un partenariat euro-méditerranéen durable sur le sujet clé de la contribution des forêts à la transition climatique et énergétique et de leur adaptation au changement climatique.

Préparer l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance

Six services d'inspection générale ou de conseil de l'État ([CGEDD](#), [IGAE](#), [IGAS](#), [IGESR](#), [IGF](#) et [CGAAER](#)) ont été mobilisés entre juin 2021 et avril 2022 sur l'anti-biorésistance, une problématique de portée mondiale. Considérée par l'OMS comme l'un des dix plus sérieux risques de santé publique pour l'humanité, celle-ci concerne à la fois la santé humaine, celle des animaux et celle des écosystèmes. Elle entraîne de lourdes conséquences en termes d'impasses thérapeutiques, de hausses des taux de mortalité et de pertes économiques.

En 2016, une feuille de route française de maîtrise de l'antibiorésistance était adoptée dans le prolongement de plans antérieurs d'alerte sur les antibiotiques en santé humaine et animale. Elle proposait 13 mesures et 40 actions portant sur les secteurs de la santé humaine, celle des animaux et des écosystèmes, avec des approches transversales en matière de communication, d'éducation à la santé, de surveillance et de recherche.

La mission interministérielle était chargée d'évaluer l'avancée de la feuille de route, sa cohérence avec d'autres plans nationaux, communautaires et internationaux, sa gouvernance et le respect de l'approche « Une seule santé », et de proposer des recommandations pour une future stratégie décennale.

Le bilan s'avère contrasté entre les secteurs. L'avancée est marquée dans le champ de la santé animale, favorisée par la succession de deux plans Écoantibio dont les objectifs cibles de réduction de la consommation d'antibiotiques ont été dépassés grâce à la forte mobilisation de l'ensemble des professionnels concernés, avec un recul des résistances aux antibiotiques. Les résultats restent mitigés en santé humaine notamment en médecine de ville (90 % de la dispensation des antibiotiques). Le bilan est modeste en matière environnementale faute de connaissances solides suffisantes.

Face à une problématique qui nécessite des réponses internationales, les actions de lutte contre l'antibiorésistance menées par la France s'articulent efficacement avec plusieurs avancées de l'Union européenne (projet PARS - Programme d'appui à la réforme structurelle -, projet EU-JAMRAI - *Joint Action Antimicrobial Resistance and Healthcare - Associated Infections*) et des organisations internationales - [OMS](#), [FAO](#), [OIE](#) - très investies dans ce domaine. La mission souligne toutefois qu'elles souffrent d'une gouvernance ministérielle et de moyens humains et budgétaires trop faibles et que la dimension « Une seule santé » est insuffisamment prise en compte comme la préservation de l'arsenal thérapeutique.

La mission formule des recommandations pour la prochaine feuille de route afin de renforcer la gouvernance interministérielle et de fixer pour dix ans des objectifs ambitieux de prévention en médecine humaine, vétérinaire et en santé des écosystèmes, objectifs à décliner dans des plans sectoriels quinquennaux.



Traitement vétérinaire

Les activités des sections

Le CGAAER est composée de sept sections (*) spécialisées par domaine de compétences et dans lesquelles se répartissent les membres du CGAAER :

1° La Mission d'inspection générale et d'audit (MIGA)

La MIGA pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret modifié du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un Comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du ministère, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI, présidé par le ministre ou le directeur de cabinet.

2° La section Économie agricole et agroalimentaire

La section « économie agricole et agroalimentaire » est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacoles et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Cette compétence couvre un large champ géographique, du niveau européen au niveau local, passant par tous les niveaux intermédiaires. C'est au croisement des approches économiques sectorielles et géographiques que s'expriment la richesse des analyses de la section et la valeur ajoutée des recommandations de ses rapports, visant à faire évoluer les politiques publiques concernées.

Sept groupes de travail permanents sont au cœur de la vie de la section et support de ses missions, spécialisés dans les domaines suivants : bioéconomie (commun à la section 4), exploitations agricoles et foncier, filières, industries agroalimentaires, Outre-mer, politique agricole commune, politique halieutique et aquacole.

Dans le prolongement des missions réalisées en 2021 en accompagnement du volet agricole du plan France Relance, des membres de la section sont restés mobilisés pour contribuer à l'élaboration du 4^{ème} volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et du plan France 2030. Deux coordinateurs ont été désignés, l'un pour la stratégie d'accélération « Alimentation durable favorable à la santé » et l'autre pour la stratégie d'accélération « Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique ».

3° La section Alimentation et santé

La section « alimentation et santé » est compétente sur l'ensemble des sujets relatifs à l'alimentation dans toutes ses dimensions tant sanitaires que nutritionnelles, environnementales, sociétales, sociales ou territoriales. Elle a vocation à en traiter les points de vue techniques, scientifiques, administratifs et réglementaires. Elle est également compétente sur tous les sujets relatifs à la santé des végétaux comme des animaux en intégrant les thèmes de phytopharmacie, de pharmacie vétérinaire et d'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire.

Les missions de la section sont au cœur du concept « Une seule santé ».

Ses travaux s'articulent autour de trois types d'actions :

- la production de rapports de missions de conseil et d'expertise,
- des fonctions de représentation ou de pilotage d'actions en appui au cabinet du ministre ou aux directions d'administration centrale,
- des actions internes de réflexions collectives : groupes de travail, réunions de sections, assemblées générales.

(*) Selon les appellations des sections au 1^{er} janvier 2023 (arrêté du 26 décembre 2022 relatif à l'organisation du CGAAER)

4° La section Forêts, ressources naturelles et territoires

La section « forêts, ressources naturelles et territoires » place ses réflexions dans une vision transversale et systémique, participant ainsi à une vision du développement durable du territoire.

Elle aborde diverses thématiques concernant la gestion de l'eau de façon qualitative et quantitative, les sols, les milieux forestiers et la transformation du bois, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture durable et l'économie circulaire, les services environnementaux, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ainsi que les risques naturels qui les menacent.

Sur tous ces thèmes, la section travaille en lien étroit avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relevant du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires (MCT).

5° La section Formation, recherche et métiers

La section « Formation, recherche et métiers » est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et du système éducatif.

Ses travaux s'articulent autour de trois types d'interventions :

- la production de rapports de missions de conseil, au profit du cabinet du ministre ou des directions d'administration centrale ;
- la présidence de nombreux jurys de recrutements de fonctionnaires ou d'examens professionnels, ainsi que l'accompagnement d'agents disposant d'une expertise dans les domaines de compétence technique du ministère ;
- la présidence de jurys d'enseignement supérieur, notamment de diplômes de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA).

6° La section Gestion publique et réforme de l'État

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification.

Sont également associés à ses réflexions, le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, la Haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité, la Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion.

Les travaux transversaux d'analyse et de capitalisation menés par la sixième section constituent un appui aux membres du CGAAER pour la réalisation des missions qui leur sont confiées.

7° La section International, prospective, évaluation et société

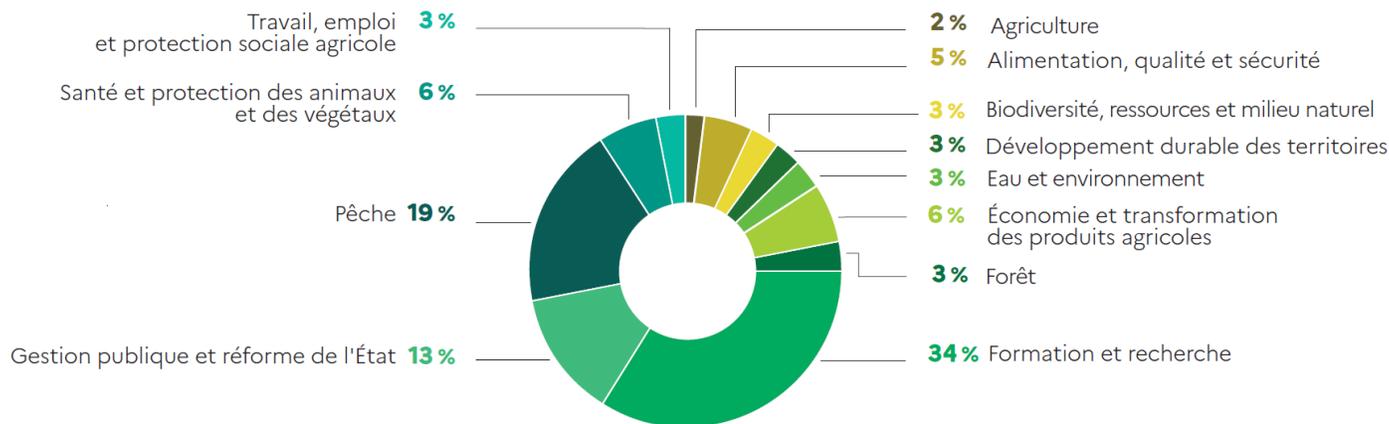
La section « International, prospective, évaluation et société » est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Les travaux de la section s'articulent autour de quatre types d'actions :

- la production de rapports de missions dans les domaines de compétence de la section ;
- des missions d'expertise et de coopération internationale ;
- des fonctions de pilotage d'action, d'animation de la concertation et de représentation ;
- des actions internes de réflexion collective : groupes de travail (numérique, sécurité alimentaire et coopération internationale).

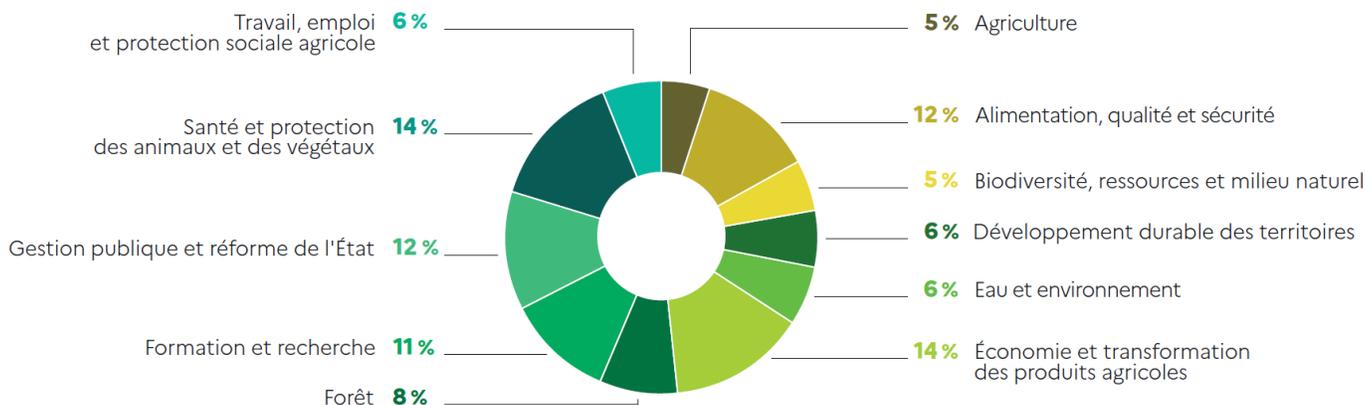
Les missions reçues en 2022

Les nouvelles missions



Les missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective par domaines en 2022 (hors jury)

MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE PAR DOMAINES EN 2022



Sélection de rapports publiés en 2022

Par thématique	Numéro du rapport
Agriculture - Économie et transformation des produits agricoles	
Évolution du revenu agricole en France depuis 30 ans, facteurs d'évolution d'ici 2030 et leçons à en tirer pour les politiques mises en œuvre par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	21040
Mission sur les biotechnologies marines durables	21090
Étude et sauvegarde de la station nucicole expérimentale de Creysse (Lot), de son avenir et perspectives de la filière noix du Sud-Ouest	21106
Quelle interprofession pour la pêche maritime ?	21107
Mission d'appui à la filière lapin de chair	21124
Présentation et développement de l'algoculture en France	21125
Mission d'appui et de conseil à la production d'escargots	21130
Développement de la filière piscicole	21087
Comment informer les consommateurs des conditions de rémunération des producteurs agricoles ? Architecture à mettre en place pour accompagner l'expérimentation prévue par l'article 10 de la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs	22042
Mission flash - Épisodes de grêle de mai et juin 2022	22088
Alimentation, qualité et sécurité - Santé et protection des animaux et des végétaux	
Moyens et gouvernance de la politique de santé environnement	21135
Évaluation du coût du changement climatique pour les filières agricoles et alimentaires	21044
Évaluation et préparation de l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance	21061
Évaluation des plans Écoantibio et appui à la préparation du troisième	21064
Développement durable des territoires - Forêt	
Parangonnage sur la mise en œuvre de la stratégie européenne relative à la bioéconomie	21041
Décarboner 100 % de l'énergie utilisée en agriculture à l'horizon 2050 : c'est possible !	21065
Analyse de l'évaluation des incidences environnementales du volet agricole du budget de l'État et du plan de relance	21066
Le développement de la contractualisation dans la filière forêt-bois - Des partenariats pour l'économie bas carbone	21081
La forêt usagère de la Teste de Buch - Un fragile équilibre entre propriété et usage	21092
Eau et environnement - Biodiversité, ressources et milieu naturel	
Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques en région des Pays-de-la-Loire	21051-01
Audit de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - Mise en œuvre de la politique des risques naturels et technologiques	21051-02
Appui à l'aboutissement de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) - Examen de l'élaboration de quinze PTGE - Identification de voies de progrès	21016
Parangonnage sur les techniques et pratiques innovantes de gestion de l'eau en agriculture	21045

Formation et recherche - Travail, emploi et protection sociale agricoles	
Évaluation de la spécialisation disciplinaire des enseignants	20093
Rôle et place des EPLEFPA, en lien avec les DRAAF et les DDI, dans la mise en œuvre de politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	20096
Évaluation des apports du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) aux politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Par des actions et projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche	20101
Quel avenir pour les « Réseaux d'Innovation et de Transfert agricoles » et les systèmes « Recherche, Formation, Innovation, Développement, Transfert » en Outre-Mer ?	21036
Place des ingénieurs dans l'enseignement technique agricole public	21096
Mission relative au Domaine du Merle	21098
Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture	21050
Audit interne de la surveillance du marché des machines et tracteurs agricoles et forestiers	21074
Deuxième mission d'expertise dans les laboratoires de recherche sur les prions infectieux - conditions de sortie du moratoire	21101
Consolidation et développement de l'attractivité des fonctions des personnels de direction de l'enseignement agricole public	22055
Gestion publique et réforme de l'État	
Évaluation de la coopération technique et institutionnelle conduite sous l'égide du ministère	20078
Missions et organisation des services déconcentrés dans le champ du ministère en charge de l'agriculture - Comment améliorer l'utilité et l'efficacité de l'action territoriale de l'État dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation et la forêt ?	21037
Audit 2020 de l'ONVAR ANSGAEC - Conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spécial développement agricole et rural (CASDAR)	22022-03
Gestion des mesures non surfaciques du FEADER (hors Corse et Mayotte) - Suites du comité État Région du 10 novembre 2021 et des mesures de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestre	22086
Constats et recommandations d'implication et d'organisation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en matière d'agriculture urbaine	21022
Audit du programme régional de développement agricole et rural de la Chambre d'agriculture de la Martinique - Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2018	20015-02
Audit du programme régional de développement agricole et rural des Hauts-de-France - Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2019	21014-01
Audit du programme régional de développement agricole et rural de La Réunion - Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2019	21014-02
Rapport d'audit - Conformité de l'utilisation des crédits du CASDARp par le Réseau CIVAM dans le cadre de son programme d'activités 2019	21014-03
Audit interne de l'exercice de la tutelle de Chambres d'agriculture France et des Chambres d'agriculture	21083
Audit du programme régional de développement agricole et rural 2020 de Bourgogne-Franche-Comté - Conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR	22022-02
Audit de l'appel à projets « RéGàTe » n° 2015-11 de l'INRAE Nouvelle-Aquitaine. Diversité génétique des populations et variétés à gazon ray-grass anglais et fétuque élevée pour leur Réponse Germinative à la Température - Conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR	22022-07

